



AVIS PUBLIC

Rôle triennal d'évaluation foncière

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Saint-Eustache, sera, en 2026, en vigueur pour son deuxième exercice financier et est disponible à toute personne qui veut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Conformément aux dispositions législatives applicables, avis est donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard du rôle, une demande de révision au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter.

Une telle demande doit, sous peine de rejet, être faite sur le formulaire prescrit et transmise, soit au cours de l'exercice financier pendant lequel survient l'événement, soit au cours de l'exercice suivant et ce, par courrier recommandé, à l'adresse suivante :

Bureau de la trésorerie
Édifice de la mairie
145, rue Saint-Louis
Saint-Eustache Qc J7R 1X9

La demande doit également être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement adopté par la municipalité à défaut de quoi elle sera réputée ne pas avoir été déposée. Vous pouvez obtenir, du bureau de la trésorière de la Ville, les informations nécessaires en ce qui concerne la somme d'argent à joindre à une demande de révision.

Fait à Saint-Eustache, ce 30^e jour de septembre 2025.

La greffière,
Isabelle Boileau